

# COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 décembre 2004

**Présidence : Madame Nathalie SAUGY-ANHORN, Présidente**

**La Municipalité est au complet.**

**Madame la Présidente souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue le Syndic et les Municipaux, les Conseillères et Conseillers, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.**

### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Karine GRIN, Valérie JAGGI, Irène KELLER-RICHNER, Adine PERRET, Delphine PERRET NAGUIB, Suzanne ROETHLISBERGER, Pascal BLUM, Jean-Daniel CHAPERON, Patrick COSANDEY, Pierre-André MICHOU, Peter OTHENIN-GIRARD, Thierry PIDOUX, Bernard SCHALLENBERGER, Yves THEODULOZ.

Excusés :

Mesdames et Messieurs Adine PERRET, Suzanne ROETHLISBERGER, Pascal BLUM, Patrick COSANDEY, Pierre-André MICHOU, Bernard SCHALLENBERGER, Yves THEODULOZ.

Absents :

Mesdames et Messieurs Valérie JAGGI, Delphine PERRET NAGUIB, Jean-Daniel CHAPERON, Peter OTHENIN-GIRARD.

Arrivés après l'appel : Madame Karine GRIN ; Madame Irène KELLER-RICHNER et Monsieur Thierry PIDOUX, qui avaient annoncé leur retard.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

L'appel fait constater que le quorum fixé à l'article 46 de notre Règlement est respecté et je déclare cette séance ouverte.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2004

Tel que présenté, le procès-verbal n'appelle aucun commentaire. Il est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 3. DÉMISSIONS

Datée du 17 novembre 2004, j'ai reçu la lettre suivante de Monsieur Pascal GIROD.

*Madame la Présidente,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Par la présente, je vous fais part de ma démission avec effet immédiat du Conseil communal, pour des raisons professionnelles.*

*En effet, mon activité d'ingénieur du son indépendant implique des horaires de travail incompatibles avec une vie politique. Je préfère donc céder ma place à une personne plus disponible.*

*Dans l'assurance que vous avez pris bonne note de ce qui précède, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à mes sentiments les meilleurs.*

\* \* \* \* \*

En date du 29 novembre, j'ai reçu la lettre suivante :

*Madame la Présidente,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers, Syndic et Municipaux,*

*Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal pour le 1<sup>er</sup> décembre 2004, ma santé ne me permettant plus d'assumer cette fonction.*

*C'est avec plaisir que j'ai assumé cette responsabilité pendant un bon nombre d'années et j'ai eu l'occasion de fréquenter des gens sympathiques, tous partis politiques confondus.*

*Mes huit années passées à la Commission des finances m'ont beaucoup appris quant au fonctionnement d'une Commune.*

*Je garderai un excellent souvenir de mes activités au sein de ce Conseil et présente mes vœux les meilleurs à la personne qui me succédera.*

*Tout en vous souhaitant plein succès pour l'avenir, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Syndic et Municipaux, mes meilleures salutations.*

Et c'est signé Josette FLACTION.

Je prends acte de ces deux démissions et j'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Pascal GIROD et à Madame Josette FLACTION.

En votre nom à tous, je les remercie pour tout le travail qu'ils ont accompli au sein de ce Conseil et de ses Commissions, et leur adresse mes meilleurs vœux pour leur avenir.

#### **4. ASSERMENTATIONS**

##### **Madame la Présidente :**

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller François ARMADA, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Pascal FER, Directeur de cours, né en 1951, domicilié à la rue des Moulins 99, troisième candidat de la deuxième liste complémentaire du parti Libéral.

Afin de remplacer Monsieur le Conseiller Pascal GIROD, le Bureau du Conseil s'est adressé à Monsieur Guy BANNOUX, frigoriste, né en 1956, domicilié à la rue des Bouleaux 4bis, premier des viennent ensuite du parti Socialiste.

Je demande à Messieurs Pascal FER et Guy BANNOUX de bien vouloir s'approcher de la table pour prêter serment et je prie l'assemblée de se lever.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du serment, qui se trouve à l'article 6 du Règlement. Elle prie Messieurs Pascal FER et Guy BANNOUX de lever la main droite et de prononcer : « Je le promets », à l'appel de leur nom.

**Monsieur Pascal FER :** «Je le promets».

**Monsieur Guy BANNOUX :** «Je le promets».

##### **Madame la Présidente :**

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à prendre place dans la salle.

<b>5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE</b>
---

Monsieur le Conseiller Yves RICHARD a eu le chagrin de perdre sa mère. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, Monsieur le Conseiller, nos sincères condoléances.

\* \* \* \* \*

Le 12 novembre 2004, j'ai reçu la lettre suivante du Musée de la Mode :

*Madame la Présidente,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Grâce à l'active et sportive contribution de nombre d'entre vous, sous la dynamique houlette de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD, notre manifestation du 28 octobre a connu un grand succès.*

*Nous tenons à vous exprimer toute notre gratitude pour cet engagement peu ordinaire. Cela a été très gratifiant pour le Musée de la Mode de se faire connaître sous un autre jour, en efficace collaboration avec le Club des Patineurs et le Hockey-club du Nord vaudois.*

*Par nos expositions et nos manifestations inédites, nous souhaitons participer à la diversification de l'animation sociale et culturelle de notre chère cité ; votre coopération constitue pour nous un véritable encouragement.*

*Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous au Château le jeudi 27 janvier 2005, pour le vernissage de notre nouvelle exposition « Mode en herbe ».*

*Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

Et c'est signé, au nom du Comité du Musée de la Mode, Madeleine DUVOISIN, Présidente.

\* \* \* \* \*

Datée du 19 novembre dernier, j'ai reçu copie d'une pétition de Monsieur Serge BARBY, adressée à Monsieur le Municipal FORESTIER et signée par les riverains de la rue des Oiseaux, concernant l'éclairage de cette rue.

Je laisse cette pétition à disposition sur le bureau, au cas où l'un de vous souhaiterait en prendre connaissance.

\* \* \* \* \*

Je tiens encore à vous signaler la prochaine séance du Conseil des Jeunes. Celle-ci aura lieu le mercredi 8 décembre 2004 dans cette salle, de 17 à 18h 30 environ.

Tous les Conseillers communaux qui souhaiteraient y assister sont les bienvenus.

\* \* \* \* \*

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Gilles VERDON
- Une interpellation de Madame Silvia GIORGIATTI
- Deux questions de Madame Silvia GIORGIATTI
- Une question de Monsieur David WULLIAMOZ
- Deux questions de Monsieur Cédric PILLONEL
- Deux motions de Madame Claudine GIROUD
- Une question de Monsieur Patrik DURUZ

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **Madame la Présidente :**

Nous prenons acte de la Communication C/9, reçue dernièrement.

Monsieur le Syndic, avez-vous d'autres communications à présenter ce soir ?

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Madame la Présidente.

**7. PRÉAVIS NO 35/04 CONCERNANT 13 DEMANDES DE NATURALISATION PRÉSENTÉES PAR MESDEMOISELLES, MESDAMES ET MESSIEURS : JOSÉ MARIA BALLESTEROS ROSA, GRAZIELLA BIFARELLA, THUVERAGA GNANASEKARAM, ANA TERESA DA SILVA GUARDADO, NUNZIO INDULSI, ALEKSANDAR JOVIC, EDIN OMEROVIC, MIRELA OMEROVIC, RUZA OSTOJIC NÉE MIRKOVIC, RUŽICA PERIC NÉE MILENKOVIC, HEDIJA SENDEROVIC, QUDSIA TOBISH NÉE MOUSSA, JESUS-MANUEL VILLA. (MADAME MARCELINE MILLIoud, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, RAPPOTTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports concernant chaque candidat, Madame Marceline MILLIoud ne donne lecture que des conclusions du rapport final de la Commission.

**La discussion est ouverte sur cet article unique** : personne ne demande la parole.

**Madame la Présidente** :

Je remercie Madame et Monsieur les huissiers de distribuer les bulletins de vote et déclare le scrutin ouvert.

Le scrutin est clos. Les huissiers récoltent les bulletins.

Résultats du vote :

*(Ceux-ci sont communiqués aux Conseillers après le point 10 de l'ordre du jour)*

<b>Bulletins délivrés et rentrés : 86</b>						
<b>Candidats</b>	<b>Bulletins blancs</b>	<b>Bulletins nuls</b>	<b>Bulletins valables</b>	<b>Majorité absolue</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<u>1<sup>er</sup> candidat</u> : Monsieur José Maria BALLESTEROS ROSA et son épouse Madame Maria Jesus MERINO MOLINA	1	0	86	44	<b>79</b>	<b>6</b>
<u>2<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Graziella BIFARELLA	4	1	85	43	<b>75</b>	<b>6</b>
<u>3<sup>e</sup> candidat</u> : Enfant Thuveraga GNANASEKARAM	3	1	85	43	<b>75</b>	<b>7</b>

<b>Bulletins délivrés et rentrés : 86</b>						
<b>Candidats</b>	<b>Bulletins blancs</b>	<b>Bulletins nuls</b>	<b>Bulletins valables</b>	<b>Majorité absolue</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<u>4<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Ana Teresa Da SILVA GUARDADO	1	1	85	43	<b>76</b>	<b>8</b>
<u>5<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Nunzio INDULSI, son épouse Madame Nunzia INSUNGA et leur fille Lara	2	1	85	43	<b>76</b>	<b>7</b>
<u>6<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Aleksandar JOVIC	2	1	85	43	<b>62</b>	<b>21</b>
<u>7<sup>e</sup> candidat</u> : Enfant Edin OMEROVIC	2	1	85	43	<b>60</b>	<b>23</b>
<u>8<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Mirela OMEROVIC	2	1	85	43	<b>60</b>	<b>23</b>
<u>9<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Ruza OSTOJIC née MIRKOVIC	2	1	85	43	<b>59</b>	<b>24</b>
<u>10<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Ruzica PERIC née MILENKOVIC, son époux Monsieur Nebojsa PERIC et leurs enfants Sanja et Sasa	2	1	85	43	<b>62</b>	<b>21</b>
<u>11<sup>e</sup> candidat</u> : Mademoiselle Hedija SENDEROVIC	2	1	85	43	<b>62</b>	<b>21</b>
<u>12<sup>e</sup> candidat</u> : Madame Qudsia TOBISH née MOUSSA, son époux Monsieur Nour Mahommed TOBISH et leur fils Nabi Anis.	2	1	85	43	<b>63</b>	<b>20</b>
<u>13<sup>e</sup> candidat</u> : Monsieur Jesus-Manuel VILLA, son épouse Madame Montserrat VILLA née RAMIREZ et leurs enfants Kevin et Mickael	2	1	85	43	<b>75</b>	<b>8</b>

**Madame la Présidente :**

Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, je félicite tous ces candidats pour leur accession à la bourgeoisie de notre cité.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des naturalisations et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique : Sous réserve de l'obtention du décret de naturalisation vaudoise, la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains est accordée aux candidats suivants et, si le cas y échoit, aux membres de leur famille inclus dans la demande :

- 1<sup>er</sup> candidat : Monsieur José Maria BALLESTEROS ROSA
- 2<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Graziella BIFARELLA
- 3<sup>e</sup> candidat : Enfant Thuveraga GNANASEKARAM
- 4<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Ana Teresa Da SILVA GUARDADO
- 5<sup>e</sup> candidat : Monsieur Nunzio INDULSI
- 6<sup>e</sup> candidat : Monsieur Aleksandar JOVIC
- 7<sup>e</sup> candidat : Enfant Edin OMEROVIC
- 8<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Mirela OMEROVIC
- 9<sup>e</sup> candidat : Madame Ruza OSTOJIC née MIRKOVIC
- 10<sup>e</sup> candidat : Madame Ruzica PERIC née MILENKOVIC
- 11<sup>e</sup> candidat : Mademoiselle Hedija SENDEROVIC
- 12<sup>e</sup> candidat : Madame Qudisia TOBISH née MOUSSA
- 13<sup>e</sup> candidat : Monsieur Jesus-Manuel VILLA

**8. PRÉAVIS NO 29/04 CONCERNANT LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2003. (MADAME IRÈNE-KELLER RICHNER, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPOTRICE)**

**Madame la Présidente :**

Je vais passer la parole à Monsieur Albert MARTIN, vice-Président de la Commission de gestion, Madame Irène KELLER, Présidente, n'étant pas encore arrivée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Albert MARTIN ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Mon intervention à cet article 1 porte sur l'observation numéro 3 de la Commission de gestion, qui a pris note de l'effort fait pour augmenter le taux d'entretien des réseaux, et dont la Commission souhaite qu'il continue.

Dans sa réponse, la Municipalité confirme sa volonté de continuer ces efforts entrepris et nous renvoie au plan des investissements qui définit le rythme des rénovations.

Par sa communication C/9, la Municipalité nous transmettait le plan des dépenses d'investissement. Je suis donc allé constater l'effort entrepris et le rythme des rénovations et là, quelle ne fut pas ma surprise : sur 35 projets d'entretien et de rénovation des réseaux, nous constatons que seulement 6 de ceux-ci apparaissent dans le plan des investissements dans les colonnes des années 2005 à 2008. Les 29 autres se trouvent, quant à eux, dans la colonne intitulée projets futurs ; or, tous ceux-ci appartiennent à la catégorie 3 selon la définition de la Municipalité, à savoir réalisation fortement souhaitée.

Dès lors, il est permis d'être sceptique quant à la volonté municipale de continuer l'effort entrepris, afin d'augmenter le taux d'entretien des réseaux.

De ce fait, je vous propose **d'amender l'article 1 comme suit :**

Les réponses de la Municipalité aux observations **1, 2, 4 et 5** de la Commission de gestion sont approuvées. **La réponse à l'observation 3 de la Commission de gestion est refusée.**

**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

La réponse de la Municipalité renvoie en effet votre Conseil au plan des investissements.

Si on regarde, comme l'a fait Monsieur RUCHET, attentivement celui-ci, on voit aux pages 7 et 9, que pour 2005, le Service des Energies a prévu d'entretenir, en coordination avec le Service des Travaux, les réseaux eau, gaz, électricité, de la rue des Alpes, de la rue de Sablonnaire, de la rue Neuve et de la rue d'Orbe.

De plus, tout à l'heure, votre Conseil se prononcera sur une demande de crédit de Fr. 270'000.- pour la réfection des réseaux de la rue de l'Industrie. Cela démontre bien le souci que la Municipalité et le Service des Energies ont d'entretenir ces infrastructures essentielles et indispensables.

Malgré cela, avec les entretiens que j'ai cité, nous restons en dessous des bases légales et recommandations de la branche concernée, qui nous précise que nous devrions entretenir annuellement 1,5 à 2% de nos réseaux, pour des raisons évidentes de sécurité et pour ne pas les dévaluer.

Or, aujourd'hui, nous n'en sommes qu'à environ 0,5% d'entretien. Ceci, c'est encore le plan des investissements qui vous le démontre. Aux mêmes pages 7 à 9, nous voyons qu'on devrait s'occuper aussi de l'avenue des Philosophes, rue des Mouettes, rue des Isles, rue du Midi, rue du Pré, rue de l'Indépendance, rue des Peupliers, la partie est de la rue des Chaînettes, Clendy derrière, Curtil Maillet, une partie de Saint-Georges, une partie de la rue de la Plaine également, le Mont-Tendre, 14 Avril, ch. de Vermont et j'en passe, je crois que Monsieur RUCHET a également fait cette constatation. Cela représente de gros montants, voire de très gros montants. Pour la rue des Philosophes, par exemple, il faut prévoir 4,5 millions ; pour la rue du Midi, 3,5 millions.

Aujourd'hui, Monsieur RUCHET, je peux vous dire que la Municipalité fait avec les moyens financiers qu'elle a, mais que parallèlement, comme la Commission de gestion dans son observation no 3, le Service des Energies est préoccupé par cette situation, ceci d'autant plus que la Commune va au devant d'investissements très importants dans le domaine des infrastructures techniques, je veux évidemment parler de la nouvelle station de pompage prévue à l'horizon 2007-2008, ou du renforcement de la station électrique de Pierre-de-Savoie qui est, elle, indispensable pour faire face au bon développement de la Ville, et notamment des entreprises qui s'installeront sur le PST.

Je ne veux pas rallonger sur ces considérations et je laisse ce Conseil se prononcer sur l'amendement de Monsieur RUCHET.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je me permettrai d'ajouter un élément à l'excellente déclaration de Monsieur le Municipal FORESTIER, à savoir que la Commune engage, pour faire ces travaux, ses équipes, que ce soit au niveau du Service des Energies, où elle engage une équipe d'appareilleurs, une équipe d'électriciens, ou au Service des Travaux, où elle engage une équipe de génie civil. Il s'agit donc de coordonner également ces travaux, en fonction du potentiel de travail que nous pouvons reporter sur ces équipes. C'est la priorité et pour certains travaux, comme par exemple la pose des superstructures, ou l'usage de certains engins dont la Commune ne dispose pas, nous faisons appel, bien sûr, à l'économie privée. Je crois qu'il faut aussi prendre en compte ce paramètre dans cette planification telle qu'elle vous a été présentée tout à l'heure.

**Madame la Présidente :**

La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote. Je prie Madame et Monsieur les scrutateurs de bien vouloir compter.

Par 42 NON, 33 OUI et quelques abstentions, **vous avez refusé l'article 1 amendé.**

Nous allons passer au vote de l'article 1 : à la majorité, **cet article 1 est accepté.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je me permets de m'étonner sur l'effet tardif de l'analyse de cette gestion communale. Je vous rappelle que le dépôt de la Commission de gestion doit intervenir au plus tard le 31 août. Après que le Conseil en a pris acte, il doit être traité par la Municipalité dans les 20 jours, si je ne m'abuse. Or, nous avons pris acte, si je ne me trompe pas, de ce rapport début septembre ; le préavis municipal est daté du 30, les 20 jours sont longs. Je constate aussi qu'il n'a pas été traité avant et je trouve dommage qu'on attende la fin de l'année d'après pour étudier la gestion de la Ville.

J'aimerais savoir pourquoi il est arrivé si tardivement et s'il ne serait pas possible de tout mettre en œuvre pour traiter ces affaires un peu en amont, afin que cela soit plus efficace.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je vais répondre à Madame la Conseillère.

Toute cette procédure de traitement de la gestion des affaires communales est dictée par un calendrier très précis. J'en prends pour exemple le rapport de la Commission de gestion sur le préavis no 29 qui traitait donc des réponses de la Municipalité aux observations. Ce rapport a été signé le 17 novembre, sur un préavis qui datait du 30 septembre. J'ai le sentiment qu'on n'a pas tardé. Il est vrai que dans les réponses que nous devons fournir, il s'agit d'être le plus clair et le plus précis possible. On peut donc imaginer qu'il y ait, une fois ou l'autre, un retour dans un Service, parce que la Municipalité exige que la réponse soit claire et de qualité. Nous sommes donc devant un calendrier et devant une procédure que nous ne pouvons pas manipuler.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse. Elle ne me satisfait pas tout à fait. Je ne parle pas de manipuler quelque calendrier que ce soit, mais si on mettait un petit plus d'ardeur, on pourrait traiter les affaires un peu avant. Cela fait maintenant deux ans que les choses se sont passées et c'est vrai que c'est un peu complexe. Trois mois avant, on pourrait y arriver.

**Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à la majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission de gestion, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées.

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2003.

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2004.

**9. PRÉAVIS NO 33/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 270'000.- POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D'EAU ET GAZ, UNE NOUVELLE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION ET LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À LA RUE DE L'INDUSTRIE (MONSIEUR GILLES VERDON, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Gilles VERDON ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Claudine GIROUD, Jean-Marc COUSIN, Nunzio INDULSI, Olivier MAIBACH, Jean-François TROYON et Gilles VERDON.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1** : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des réseaux d'eau et gaz, une nouvelle distribution électrique basse tension et la réfection de l'éclairage public à la rue de l'Industrie.

**Article 2** : Un crédit d'investissement de Fr. 270'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3** : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 4133 « Réseaux rue de l'Industrie ».

**10. PRÉAVIS NO 39/04 CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS À L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE CITÉ DES BAINS S.A. ET L'OCTROI D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 700'000.- POUR LA SOUSCRIPTION DE NOUVELLES ACTIONS. (MONSIEUR ROLAND FAVRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Roland FAVRE ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

**Monsieur Christian PAULI :**

La lecture du préavis présenté par la Municipalité me laisse un profond goût d'inachevé ou d'incomplet. Une partie de l'explication de ces lacunes tient peut-être à ce que, comme l'indique le rapport de la Commission des finances, il a été établi près d'une année avant sa publication. Mais, si tel est bien le cas, pourquoi n'a-t-il pas fait l'objet d'une sérieuse mise à jour ?

D'une façon plus générale, est-ce parce que nous sommes devant un non choix que seuls des tableaux de chiffres sans analyse sont présentés ? Il s'agit là de l'exemple type d'un préavis que nous ne pouvons pas vraiment refuser, que ce soit pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Au final, on ponctionnera néanmoins la trésorerie générale de la Commune de Fr. 700'000.-.

A la lecture de l'historique présenté dans le préavis, on ne peut être que choqué de l'apparente légèreté avec laquelle a été préparée et surtout suivie la dernière étape en date de l'agrandissement du Centre Thermal.

Je passe sans m'arrêter sur l'augmentation de 59 % entre le budget de l'avant-projet de 1999 et celui établi ensuite sur la base de la première série de soumissions. S'agissant d'un avant-projet, cette situation n'est peut-être pas exceptionnelle. A ce stade, on nous apprend aussi que, préoccupés à chercher à réaliser des économies, les architectes et le Centre Thermal ont alors élaboré un nouveau projet 1,6 millions de francs moins cher, soit une réduction de 26 %. L'intention était sans doute louable, mais on constate qu'après une nouvelle série de modifications, cette économie était déjà complètement résorbée dans le devis final de 2001.

A l'issue des travaux, le bilan est lourd puisque la facture finale, sans compter les Fr. 900'000.- de frais annexes et d'honoraires pour la conduite du projet, dépasse de plus de Fr. 730'000.- les estimations. Au total, on trouve bien un dépassement de 27 %. Les causes évoquées sont principalement des modifications supplémentaires demandées en cours de route et des dépassements dans les devis.

Les écarts et tergiversations que je viens de résumer me laissent songeur. Imaginez un particulier construisant sa maison, incapable de se décider sur le nombre de pièces et les aménagements qu'il lui faut, modifiant son projet en cours de réalisation

et constatant à la fin que le crédit accordé par sa banque est épuisé et que son loyer est au-dessus de ses moyens. Le fait accompli, je suis persuadé que personne ne viendra plaindre l'infortuné venant faire part de ses difficultés.

C'est un peu dans cet esprit et sur la base d'événements comparables que l'on sollicite aujourd'hui les deniers publics. La logique est implacable et toujours la même pour de tels objets : le Centre Thermal ne peut être en difficultés financières, l'image et la crédibilité de la région sont en jeu, n'est-ce pas ? Donc, la seule solution possible est l'injection d'argent public dans le capital de la société anonyme Cité des Bains, pour éviter que cette dernière ne ternisse l'image de la Commune et pour en conserver le soi-disant contrôle.

En raison de l'objet du préavis, seule la Commission des finances en a effectué l'examen et ce, conformément à son mandat, sous le seul aspect financier. Je relève que s'agissant de la participation à une société anonyme, dans laquelle notre Commune est pourtant majoritaire, l'entier des membres de la Commission des finances n'ont pas eu accès aux comptes de ladite société, contrairement à ce que peut laisser entendre le rapport ; seul le résultat d'exploitation est public. J'en viens à quelques questions :

- Mis à part en mandatant le bureau tk3, comment les représentants de la Commune au Conseil d'administration de la société anonyme Cité des Bains ont-ils effectué leur rôle de contrôle sur le déroulement des travaux et pour le respect des budgets ? Pour mémoire, pour la période 2002 à 2005, Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD en est le Président, Messieurs Raymond GUYAZ, André PERRET et Olivier KERNEN en sont membres.
- Quelles mesures ces mêmes représentants entendent-ils prendre pour que ce genre de situation ne se reproduise pas ?
- Quelles sont concrètement les perspectives du Centre Thermal, y a-t-il des projections pour 2005 et 2006 et qu'indique le budget 2005 ?
- Chacun sait que le Centre Thermal consacre la quasi-totalité de ses bénéfices aux amortissements et à la constitution de provisions. Les actionnaires touchent leurs dividendes sous forme de bons d'entrées gratuites. En tant qu'actionnaire majoritaire, que fait notre Commune de la montagne de bons ainsi reçus chaque année ? L'idée même d'un tarif indigène ayant toujours été refusée pour des motifs fumeux, ces bons ne devraient-ils pas être largués par un avion au-dessus de notre Ville, ou attribués par un tirage au sort ?

Vu ce qui précède et estimant que les questions posées, et d'autres encore, méritent une plus large attention, je vous propose, conformément à l'article 66 du Règlement du Conseil communal, la non entrée en matière sur cet objet. Je demande, après complément du dossier, le dépôt d'un nouveau préavis, à étudier par une Commission ordinaire du Conseil communal. Je vous remercie de votre attention.

**Madame la Présidente :**

Je remercie Monsieur le Conseiller PAULI. Nous sommes donc en présence d'une non entrée en matière et j'ouvre la discussion sur celle-ci.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Après une analyse fouillée de ce dossier, force est de constater que le coût final de quelque sept millions et cinq cent huitante quatre mille francs pour cette étape no 3 est le prix correct pour les travaux complexes, délicats, qui ont été effectués sur cette infrastructure thermale.

Je crois qu'il faut bien faire la différence, Monsieur le Conseiller, entre la construction d'une maison familiale, aussi charmante et à l'architecture aussi raffinée soit-elle, et la transformation d'une infrastructure thermale tel que notre Centre Thermal.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que dans cette opération, on est intervenu dans une construction existante qui a nécessité des transformations complexes. Les difficultés sont apparues en cours d'opération. C'est un peu comme les chirurgiens qui opèrent et qui découvrent des difficultés supplémentaires durant l'opération.

Il y a un élément qu'on peut effectivement déplorer, je vous l'accorde, c'est le manque de divers et imprévus dans le devis présenté au Conseil d'administration. En principe, ce « divers et imprévus » se monte à 10% dans les travaux classiques, voire à plus selon les normes usuelles. C'est peut-être effectivement le point qui a manqué de prudence dans l'analyse de ces chiffres.

Quant à la mise à jour, le sentiment que vous ressentez d'un préavis au goût inachevé, il est vrai que ce préavis a été rédigé au début de cette année. Il s'agissait bien évidemment de trouver un certain nombre de capitaux pour reconstituer les fonds propres de ce Centre Thermal, qui avaient été utilisés, vous l'avez compris à la lecture du préavis, pour financer le solde des travaux. Ces démarches ont pris du temps, non pas auprès des bailleurs de fonds privés ou parapublics, qui ont très rapidement témoigné leur soutien et leur solidarité à ce projet et indirectement à la Ville d'Yverdon-les-Bains, mais auprès de l'Etat de Vaud. Il est vrai que la demande qui avait été formulée à l'époque auprès du fonds d'équipements touristiques l'avait été sur la base d'un devis insuffisant. Or, il a fallu plusieurs mois pour documenter et convaincre le Conseil d'Etat, plus particulièrement son Service d'économie, logement et tourisme, que le fonds d'équipements touristiques devait encore compléter sa mise dans ce dossier.

Cette décision est effectivement tombée à l'automne, à notre satisfaction, puisque vous l'avez lu également, le Conseil d'Etat a octroyé un prêt supplémentaire de Fr. 400'000.- sans intérêt, amortissable sur 20 ans, et a abandonné une créance de Fr. 200'000.-, qui était un prêt antérieur.

Je dirai que là, la patience a payé, puisque parallèlement et sans baisser l'effort, la Direction du Centre Thermal a ratissé large, si vous me permettez l'expression, pour trouver des souscripteurs. Le résultat de ce travail figure également dans le préavis, puisqu'on y lit : « Divers souscripteurs (acquis ou en voie d'acquisition) : Fr. 190'000.- ».

Dans cette affaire, force est de constater qu'il s'agissait de trouver ou de rééquilibrer le ratio des fonds propres par rapport à l'endettement général. Lorsqu'on discute avec les banquiers, on comprend très vite que ce ratio est très important. Ces mêmes banquiers nous disent que si ce ratio peut être amélioré, les taux pratiqués dans les prêts seront eux, plus favorables. Avec les montants relativement importants de fonds étrangers, la baisse d'un demi pour cent, voire plus, génère très vite des économies sur le plan d'exploitation, économies qui peuvent être affectées à diverses tâches.

Donc, dans cette affaire, il faut aussi considérer que le Centre thermal est un outil important pour la promotion touristique de notre Ville et qu'il a des concurrents, pas si loin d'ici, pensons à Lavey et à Saillon. La mise en valeur, la promotion du Centre Thermal est un combat de tous les jours pour sa Direction, appuyée par son Conseil d'administration. Fort de l'impact de cet outil pour la promotion touristique de notre Ville et de notre région, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, au nom de la Municipalité, à entrer en matière, à aller de l'avant, à donner confiance à la Direction du Centre Thermal en la soutenant et en poursuivant l'offre touristique de cet établissement.

### **Monsieur Gilles VERDON :**

Je reste pantois sur ce que vient de dire Monsieur le Syndic quand il parle d'un chantier hors du commun. Lorsqu'on nous présente un devis, on peut dès lors se demander comment notre Conseil doit appréhender les futurs devis. On aura bientôt une piscine couverte et je me demande s'il faudra rajouter au devis 20, 30, 40 ou 50%. Finalement, je ne rejoins pas du tout votre analyse. Je trouve véritablement qu'entre six millions et sept millions six cent mille, si j'arrondis, la différence est assez énorme. Ce genre de dépassement se retrouve passablement dans le public. C'est amusant de constater que lorsqu'il y a des deniers publics, l'argent du contribuable, on retrouve souvent des dépassements qui sont un peu plus conséquents que dans le privé.

En cela, je rejoins tout à fait Monsieur le Conseiller PAULI et s'il s'agit d'entrer en matière ou de ne pas entrer en matière, personnellement je ne peux pas cautionner un tel dépassement. Il s'agit finalement de l'argent du contribuable qui est là pour combler un trou qui a été créé par un dépassement de devis et cela me gêne profondément vis-à-vis de toutes les personnes contribuables de cette Ville.

S'il y a entrée en matière, je refuserai tout simplement ce préavis. Je vous remercie.

**Monsieur Jacques SPERTINI :**

Pour répondre à Monsieur VERDON, j'aimerais dire qu'il ne s'agit pas de combler un trou ; on souscrit des actions, donc la Commune est majoritaire dans le capital des Bains d'Yverdon.

Secondement, dans notre Conseil, il y a souvent des réticences quand il s'agit de voter un crédit d'étude. Là, il s'agit d'une société privée et il n'y a pas eu, malheureusement, de crédit d'étude, ce qui explique ce qui est arrivé.

Vous parlez de la piscine ; il y a un crédit d'étude et je ne crois pas qu'il faille se faire du souci, le devis sera établi dans les normes.

Et, petite réflexion : je crois qu'après coup, on est toujours plus intelligent !

**Madame la Présidente :**

Nous allons voter sur la non entrée en matière.

Résultat du vote : par 40 NON, 37 OUI et quelques abstentions, vous avez refusé la non entrée en matière.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Lorsqu'on a affaire à des gentlemen, d'habitude les gens qui sont juge et partie quittent la salle. On a deux personnes qui font partie du Conseil d'administration de la société qui profite de ce vote et je pense que cela serait bien qu'ils se récuse.

Je demande un vote à l'appel nominal.

**Monsieur Raymond GUYAZ :**

Pour répondre brièvement à Monsieur PILLONEL, il est hors de question que je rabatte sur mes droits de vote. Je suis ici en tant que Conseiller communal et je vote en tant que tel.

Ceci dit, étant donné le résultat serré, qui était négatif, je demande l'appel nominal.

Il s'agit de savoir, dans cette Ville, qui est d'accord de soutenir une institution qui a une telle pérennité derrière elle, un tel prestige, qui fait partie de notre environnement immédiat et dont nous sommes tous fiers, même ceux qui ont voté contre.

**Monsieur Gilles VERDON :**

Pour poursuivre, je crois qu'il ne s'agit aucunement d'un soutien ou d'un non soutien, mais on s'est basé sur un préavis qui nous a été donné. Il s'agit d'une décision qui est prise en lien avec les données reçues.

Monsieur SPERTINI disait que nous aurions des actions en contrepartie. Une action qui ne verse pas de dividende perd de la valeur en soi. Je comprends bien que le Centre Thermal est quelque chose de porteur pour la région, mais je ne peux pas cautionner un tel dépassement.

**Monsieur Christian PAULI :**

Je ne veux pas allonger et reprendre ce qui vient d'être dit, mais je crois qu'effectivement, l'enjeu, chacun l'a compris, n'est pas de savoir si on est pour ou contre le Centre Thermal, mais bel et bien de voter sur l'objet qui nous est présenté. Ce n'est en aucun cas un vote de défiance par rapport au Centre Thermal lui-même, en tout cas probablement pour la majorité des gens qui ont soutenu la non entrée en matière tout à l'heure.

**Monsieur Jean-François TROYON :**

Je ne veux pas entrer sur le débat de forme lié à la rédaction du préavis, mais mine de rien, pour tout de même intervenir sur des trucs assez foireux, sans les deniers publics, sans la prise de risque par la Commune au départ du Centre Thermal, par l'acquisition d'un capital, nous n'aurions pas de Centre Thermal. Ce n'est pas le secteur privé qui a couru le risque global de l'opération.

Sur la partie augmentation de capital pur, je ne l'ai pas lu dans le cadre du rapport de la Commission des finances, mais dans le cadre de l'assemblée des actionnaires, où il était clairement fait état que la recapitalisation est indispensable, car le fonds de roulement net du Centre Thermal, après paiement de toutes les factures liées aux modifications, est devenu négatif. Si un fonds de roulement net est négatif, c'est l'équivalent d'un déficit qui dépasse le 50%, en termes d'effets et de conséquences.

Il est par conséquent, à mon avis, un peu délicat - excusez-moi le terme - de pinailler sur une forme de préavis lorsqu'une entreprise, au sens légal, a un certain risque de non couverture en capitaux.

Je rejoins mon collègue GUYAZ lorsqu'il dit que finalement, sur le fond, on est en train de faire un vote de défiance envers l'existence du Centre Thermal. Je ne dramatise pas du tout. On a pu attendre une année ; un financier, une entreprise très connue, a accordé un crédit de confiance au Centre Thermal et lui a permis de tenir le coup pendant une année en terme de trésorerie.

Mesdames et Messieurs, tout ce que je vous dis est quasiment public. Il suffit d'analyser les comptes du Centre thermal et vous avez ces résultats. Je vous remercie d'en prendre acte et de ne pas trop jouer le risque sur des entreprises qui sont agréables à la région.

**Monsieur André PERRET :**

Je suis étonné qu'on demande la non entrée en matière, car comme l'a dit d'ailleurs le préopinant, c'est un vote de défiance qui se base sur la forme d'un document qui nous a été transmis.

Nous parlons d'une société pour laquelle la Commune est majoritaire. C'est notre société pour plus de 50%. On est en train de ne pas vouloir discuter de la situation en rejetant le préavis pour des questions de forme.

Personnellement, je voterai l'entrée en matière.

**Madame la Présidente :**

Selon l'article 78 de notre Règlement, la votation à l'appel nominal a lieu à la demande d'un Conseiller appuyé par cinq autres membres.

Y a-t-il cinq autres membres dans la salle qui appuient ce vote à l'appel nominal ?

Tel est le cas et je passe la parole à notre secrétaire.

Rappel de la question : Celles et ceux qui acceptent la non entrée en matière disent OUI, ceux qui la refusent disent NON et ceux qui s'abstiennent disent « abstention ».

ANGELOZ	Guy	<b>NON</b>
BALET	Laurence	<b>Abstention</b>
BALET	Stéphane	<b>Abstention</b>
BANNOUX	Gabrielle	<b>OUI</b>
BANNOUX	Guy	<b>Abstention</b>
BARAGAÑO	Martin	<b>OUI</b>
BERNHARD	Maximilien	<b>NON</b>
BLUM	Pascal	---
BOTTERON	Heidi	<b>OUI</b>
BÜTTIKER	Roland	<b>NON</b>
CAPT	Gloria	<b>NON</b>
CHAPERON	Jean-Daniel	---
CHAPUIS	Jean-David	<b>Abstention</b>
CHAPUIS	Jean-Pierre	<b>OUI</b>
CHASSOT	François	<b>NON</b>

COSANDEY	Patrick	---
COUSIN	Jean-Marc	<b>OUI</b>
CRIBLET	Barbara	<b>NON</b>
DURUZ	Patrik	<b>NON</b>
ECKINGER	Walter	<b>NON</b>
EHINGER	Stéphanie	<b>NON</b>
FAVRE	Roland	<b>Abstention</b>
FER	Pascal	<b>NON</b>
FIVAZ	Jacques	<b>OUI</b>
FLACTION	Josette	---
FREY TAILLARD	Martine	<b>OUI</b>
GABELLA	Laurent	<b>NON</b>
GIORGIATTI SUTTERLET	Silvia	<b>OUI</b>
GIROUD	Claudine	<b>OUI</b>
GIROUD	Jean-Paul	<b>OUI</b>
GOGNIAT LOOS	Fabiène	<b>OUI</b>
GRIN	Karine	<b>NON</b>
GUIBERT	Chantal	<b>Abstention</b>
GUIGNARD	Marc	<b>OUI</b>
GUYAZ	Raymond	<b>NON</b>
HEFTI	Marie-Louise	<b>NON</b>
HERZOG	Jean-Jacques	<b>OUI</b>
HOFMANN	Daniel	<b>NON</b>
HUNKELER	Pierre	<b>OUI</b>
INDULSI	Nunzio	<b>NON</b>
JACCARD	Claude	<b>Abstention</b>
JACCARD	Yves-Olivier	<b>NON</b>
JAGGI	Valérie	---
JUNOD	Gérard	<b>NON</b>
KELLER-RICHNER	Irène	---
KLAUS	Jean-Louis	<b>OUI</b>
LAYAZ-ROCHAT	Christiane	<b>OUI</b>
LEVAILLANT	Jacques	<b>NON</b>
LOVEY	Serge	<b>NON</b>
MAIBACH	Olivier	<b>OUI</b>
MARTIN	Albert	<b>NON</b>
MARTIN	Jacques	<b>OUI</b>
MENDE	Kurt	<b>Abstention</b>
MICHOUD	Pierre-André	---
MILLIOUD	Marceline	<b>Abstention</b>
MONNIN	Joëlle	<b>OUI</b>
MOUQUIN	Charles-Eugène	<b>NON</b>
MULLER	Luisella	<b>Abstention</b>
MULLER	Michel	<b>Abstention</b>
MULLER	Walter	<b>NON</b>
NICOLLIN	Marinette	<b>NON</b>
OTHENIN-GIRARD	Peter	---

PASTEUR	Jean-Noël	<b>NON</b>
PAULI	Christian	<b>OUI</b>
PAVID	Philippe	<b>NON</b>
PERNET	Jean-Marc	<b>NON</b>
PERRET	Adine	---
PERRET	André	<b>NON</b>
PERRET NAGUIB	Delphine	---
PIDOUX	Thierry	<b>NON</b>
PILLONEL	Cédric	<b>OUI</b>
RADIC	Luka	<b>OUI</b>
RANDIN	Roger	<b>NON</b>
RAYMONDAZ	Jean-Luc	<b>NON</b>
RICHARD	Yves	<b>NON</b>
ROBELLAZ	Elisabeth	<b>NON</b>
ROMAILLER	Claude-Alain	<b>Abstention</b>
ROMON	Georgette	<b>OUI</b>
ROSSIER	Yan	<b>NON</b>
RÖTHLISBERGER	Suzanne	---
RUCHET	Jean-Claude	<b>Abstention</b>
RUDAZ	Armand	<b>NON</b>
SAUGY	Nathalie	<b>Abstention</b>
SAVARY	Marianne	<b>OUI</b>
SCAPERROTTA	Sarah	<b>OUI</b>
SCHALLENBERGER	Bernard	---
SCHÜLÉ	Jean-Hugues	<b>NON</b>
SPERTINI	Jacques	<b>NON</b>
THEODULOZ	Yves	---
TROYON	Jean-François	<b>NON</b>
VENIZELOS	Vassilis	<b>OUI</b>
VERDON	Gilles	<b>OUI</b>
VIQUERAT	Dominique	<b>NON</b>
VIQUERAT	Marc-Antoine	<b>NON</b>
VUAGNIAUX	Thierry	<b>OUI</b>
VUAGNIAUX	Yves	<b>Abstention</b>
WEISSBRODT	Françoise	<b>Abstention</b>
WERKLE	Michel	<b>NON</b>
WIND	Bart	<b>NON</b>
WULLIAMOZ	David	<b>OUI</b>

**Madame la Présidente :**

Je vous donne le résultat du vote à l'appel nominal : **Avec 42 NON, 29 OUI et 16 abstentions, vous avez refusé la non entrée en matière.** Nous entrons donc en matière.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à la majorité, avec de nombreuses abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à la majorité, avec de nombreuses abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et il est accepté à la majorité, avec de nombreuses abstentions.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'ai une question concernant les membres du Conseil d'administration de cette société :

- Comment sont nommés les représentants de notre Commune ? Je m'aperçois, par rapport aux noms qui ont été cités avant, que certains ne sont plus membres de ce Conseil.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

La Municipalité a pris acte de votre question, Monsieur le Conseiller ROMAILLER, et vous propose une réponse complète lors de la prochaine séance.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'attendrai la réponse de Monsieur le Syndic.

**La parole n'est plus demandée et ce préavis no 39 est accepté à la majorité avec de nombreuses abstentions.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer, au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains, à l'augmentation du capital de Cité des Bains S.A. en souscrivant pour Fr. 700'000.- d'actions nouvelles;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 700'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera supportée par la trésorerie générale et imputée au compte no 915.3201 "Parts de sociétés".

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

J'ai reçu les résultats des votes des naturalisations concernant le préavis no 35 et vais vous en donner connaissance.

*(Ces résultats sont reportés aux pages 302 à 303 du présent procès-verbal).*

<b>11. PRÉAVIS NO 40/04 CONCERNANT L'ARRÊTÉ LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2004 (MONSIEUR ROLAND FAVRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR)</b>
--

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Roland FAVRE ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

**Madame la Présidente :**

Je vais passer en revue les charges et les revenus. Je vais vous lire les têtes de chapitres en vous priant de vous manifester à la lecture de chacun d'eux si vous le désirez.

**CHARGES**  
**1. Administration générale**  
**101.3175**

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

J'ai une question concernant le point 101.3175 « Prise en charge partielle du loyer de Dentsply ». J'aimerais savoir combien d'emplois génère cette entreprise sur le sol communal ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je répondrai bien sûr à votre question, Madame la Conseillère.

J'aimerais toutefois vous préciser que cette prise en charge partielle du loyer de Fr. 25'000.- sera réellement assumée durant deux ans et ceci parallèlement à une prise en charge de Fr. 75'000.- par l'Etat de Vaud, toujours sur la même période. Il s'agissait là du résultat d'une négociation assez ardue pour finalement emporter la décision de cette entreprise, puisqu'elle a décidé de s'installer à Yverdon-les-Bains et non en Irlande ou encore à Amsterdam, comme cela était son choix.

En ce qui concerne les emplois, nous avons des informations que dès le début de l'année 2005, une dizaine d'emplois seront créés et cette entreprise montera en puissance pour atteindre finalement une cinquantaine d'emplois sur une période de 18 mois. Ce sont les chiffres que j'ai en tête.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

**Madame la Présidente :**

Nous poursuivons.

**CHARGES**  
**5. Ecoles et culture**  
**151.3170**

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

J'ai une question au point 151.3170 « Réceptions et hébergements ».

La culture... parfois un gouffre.

En général, on peut dire haut et fort que les affaires culturelles en ville d'Yverdon-les-Bains font un sacré travail, que l'on prenne la saison théâtrale, le programme de l'Echandole, les expositions ou encore la Bibliothèque communale, sans oublier la saison musicale. Tout est bien ordonné, programmé et c'est en général le succès assuré. Le divertissement a toujours une très grande place dans le monde de fous où nous oeuvrons. Merci aux différents responsables pour l'excellent travail. Ça fait plaisir de le relever.

Mais alors, dès qu'on s'aventure dans une manifestation particulière, la musique change. Ce n'est pas notre propos de faire ce soir le tour complet des dysfonctionnements qui coûtent fort cher aux contribuables. Je parle là des affaires culturelles.

Nous tenons cependant à relever que dans la demande complémentaire de Fr. 30'500.- au poste « Réception et hébergement », figure le trou creusé pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l' Echandole, lequel se monte à plusieurs milliers de francs. Et il ne nous resterait qu'à entériner sans commentaire cette dépense aussi chère qu'inutile !

Etait-ce une nécessité absolue, politique ou récréative, de monter une telle manifestation ? Nous souhaitons que la Commission des finances se penche plus précisément sur ce cas, afin de déterminer s'il s'agit d'incompétence, de folie des grandeurs ou d'un autre problème encore.

De plus, nous sommes étonnés qu'une provision au moins ne figure pas dans cette série pour le déficit annoncé de la supra cantonale manifestation de Festrilacs, qui semble vouloir coûter plus de Fr. 60'000.- pour notre seule Commune, manifestation sponsorisée de force par les contribuables. Préfère-t-on nous en réserver la surprise dans une 3<sup>ème</sup> série complémentaire et ainsi ne pas trop noircir la première ?

Nous sommes persuadés qu'on nous trouvera tous les arguments possibles et imaginables, peut-être même les plus inimaginables, pour justifier de tels bouillons.

Il en va dans le ménage communal comme dans tous les ménages : on ne peut dépenser plus qu'on ne gagne, sous peine d'éprouver de sérieuses difficultés. Cela s'appelle de la gestion.

En conclusion, je demande qu'à l'avenir, la Municipalité fasse preuve d'un peu plus de retenue, qu'elle ne prévoie que des festivités correspondant à nos moyens et qu'elle opère un strict contrôle des Services impliqués dans l'organisation.

Tout cela fait cher le gâteau d'anniversaire et les 25 bougies !

**Monsieur Michel WERKLE :**

Pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'Echandole, une infime minorité de la population a assisté à 25 heures de représentations, avec pour résultat un déficit de Fr. 30'500.-, soit plus de Fr. 1'200.- de l'heure.

La Municipalité pourrait-elle informer ce Conseil si elle envisage appliquer les mêmes critères pour le 750<sup>ème</sup> anniversaire du Château en 2010 ?

**Monsieur Vassilis VENIZELOS :**

J'aimerais réagir sur ces deux dernières interventions, notamment celle de Monsieur SCHÜLÉ, membre de la Commission culturelle.

Plutôt que de considérer ce montant comme un déficit, je demanderai à ce Conseil d'y voir un investissement, dont l'impact va bien au-delà du domaine culturel.

Cela fait 25 ans que l'Echandole offre une image riche et dynamique de la ville d'Yverdon-les-Bains à l'extérieur et cet événement était là pour ponctuer ces 25 ans de travail incroyable de la part des différents membres de l'Echandole. Il faut donc y voir, à mon sens, un atout promotionnel, qui n'est malheureusement pas quantifiable, mais qui a certainement un impact considérable sur notre économie.

De plus, j'aimerais signaler que cet événement a été fédérateur, contrairement à ce qui a été dit, puisque ce sont 70 bénévoles qui se sont réunis pour permettre à cette manifestation d'avoir lieu, ce qui prouve bien l'intérêt et le soutien de la population pour notre Echandole.

Douter du bien-fondé de ce complément au budget revient à mon avis, à remettre en question la richesse de notre patrimoine culturel, dont l'Echandole constitue, à mon sens, un fleuron.

**Monsieur Jacques LEVAILLANT :**

J'abonde dans ce qui vient d'être dit, avec une petite nuance néanmoins, car lorsqu'on établit un budget, on y trouve des charges, je crois qu'elles ont été contenues, et on y trouve des revenus. Ceux-ci sont générés par l'engouement populaire que génère une manifestation.

A en croire ce qu'on lit sur cette 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget, cet engouement populaire n'a pas eu lieu ce jour-là. Peut-être aura-t-il lieu un autre jour, mais ce n'était pas le cas ce jour-là. Je souhaite obtenir, de la part de la Municipalité, le détail du budget tel qu'il a été préparé, car cela m'intéresserait de savoir quelles étaient les rentrées prévues, par rapport aux charges générées par cette manifestation.

Je remercie d'emblée la Municipalité de nous donner cette information lors d'une prochaine séance, si nécessaire.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Je vais emboîter le pas à Monsieur VENIZELOS pour tenter de donner des réponses et rebondir sur ce qui a été dit, tout d'abord par Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ.

Je le remercie d'avoir remercié les acteurs culturels de la Ville de leur travail, car je pense qu'effectivement, ils font un excellent travail tout au long de l'année, avec des moyens qui sont, pour certains d'entre vous, trop larges et pour d'autres, et j'en suis, trop limités. On fait beaucoup avec peu dans cette Ville, de manière régulière.

Vous avez indiqué que, lorsqu'on organisait des manifestations ponctuelles, il y avait parfois des problèmes et vous avez évoqué le cas de Festrilacs dont on reparlera, si vous le voulez bien, à l'un de nos prochains Conseils.

Restons-en pour l'instant, au 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'Echandole. Vous dites, Monsieur le Conseiller, que c'est une manifestation chère et inutile. Vous vous posez la question de savoir si les gens qui l'ont menée à bien étaient compétents ou non et si on avait eu la folie des grandeurs lors de cette organisation.

J'aimerais tout d'abord indiquer à ce Conseil que la somme de Fr. 30'500.- figurant dans cette 2<sup>ème</sup> série de compléments au budget est le déficit total de cette manifestation ; cela ne veut pas dire que c'est le gouffre non prévu, non annoncé, non prévisible, mais c'est la manière dont la Municipalité a envisagé de le porter au budget. Nous avons envisagé une autre solution, c'était de porter un montant au budget 2005 pour cette manifestation, puisque vous savez que les saisons chevauchent en général deux années et c'est la solution du crédit complémentaire qui a été retenue. Le budget prévisionnel prévoyait un déficit de Fr. 15'000.-. C'est effectivement un trou de Fr. 15'000.- qui doit être expliqué ce soir.

Pour répondre maintenant à Monsieur le Conseiller LEVAILLANT - je reviendrai sur les propos de Monsieur SCHÜLÉ tout à l'heure – les recettes prévues pour cette manifestation étaient de l'ordre de Fr. 90'000.- et les dépenses de Fr. 106'000.-. Les recettes sont composées des recettes de la buvette, de la vente des t-shirts, des recettes des spectacles, des sponsors et des annonceurs dans le supplément *24 Heures* qui a été élaboré.

Je crois que nous n'avons pas eu affaire ici à une manifestation chère. Il est vrai que Fr. 15'000.- de déficit par rapport à ce qui a été prévu, c'est une somme, mais qui reste, je ne dirai pas modeste, mais à mettre en regard des dépenses qui ont été effectuées pour cette manifestation. Elle a eu un succès populaire, qu'on le veuille ou non. Pour ceux qui sont allés dans le Château, pendant ces 25 heures de spectacle, ils ont pu constater le nombre de personnes qui ont assisté, qui étaient présentes pendant ces deux jours.

S'il y a eu un problème, comme l'a rappelé Monsieur LEVAILLANT, c'est un problème de recettes et pas un problème de dépenses. On a eu effectivement un déficit de recettes dans la vente des billets des spectacles, ceci en raison du mode de vente qui a été retenu.

Comme le disait Monsieur SPERTINI tout à l'heure, on est toujours plus intelligent après qu'avant, c'est un adage qui se vérifie encore, car on avait prévu de vendre un passe à Fr. 10.- et des billets individuels pour chaque spectacle à Fr. 25.-. C'est probablement l'inverse que l'on aurait dû faire, puisqu'un passe à Fr. 10.-, c'est très bon marché, les gens ont profité de la fête, de la buvette, de la musique gratuite ou simplement d'être avec des amis dans le Château. Ils ne sont peut-être pas allés autant que l'on aurait souhaité dans les salles pour voir le spectacle. Succès populaire il y a eu, je crois pouvoir l'affirmer et j'en suis convaincu.

J'aimerais également prolonger ce qu'a dit Monsieur VENIZELOS en ce qui concerne la promotion qu'un tel événement a permis de faire de la Ville et de sa culture. L'Echandole est une des dernières salles dans notre coin de pays, en Suisse romande en tout cas, qui est de cette qualité et qui permet à des artistes, notamment romands, dans la chanson, dans l'humour etc., de se produire dans de bonnes conditions et dans des petites salles. L'Echandole est donc connue très loin à la ronde, on a pu voir ce week-end-là lors de tous les spectacles, des gens qui viennent de l'Arc lémanique notamment, parce qu'ils n'en trouvent plus de comparables chez eux. Pour cette manifestation en particulier, la promotion a commencé au mois d'août pour se terminer au mois d'octobre. Sur cette période-là, vous le voyez, j'ai une liste de quatre pages des articles, des émissions de radio, de télé, d'interventions dans les médias, qui ont eu lieu autour de l'Echandole et de la manifestation. C'est une promotion qui a son prix, cela ne justifie pas un déficit, mais il ne faut pas dire que c'est une manifestation qui n'a pas eu un retentissement, ni local, ni régional, ni voire même plus large que cela ; au contraire, c'est une manifestation qui avait tout son sens.

Voilà, cela ne justifie pas le déficit, mais la manifestation qui a eu lieu a été un succès et je m'emploie, nous nous employons à la Municipalité, pour surveiller, pour veiller à ce que les budgets soient tenus, cela n'a pas été le cas à cette occasion mais soyez-en certains, nous sommes toujours attentifs à cela.

**Madame la Présidente :**

Merci Monsieur le Municipal ; nous poursuivons.

**CHARGES**  
**6. Police et sports**  
**170.3011 - 170.3901 - 601.3011 - 601.3901**

**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Dans ce dicastère de la Police, j'ai deux questions à adresser à la Municipalité.

Ma première est une simple question de date. En effet, si nous constatons qu'une décision municipale date du 15 avril 2004, il est noté que pour le poste 170.3011, la date de décision est le lundi 12 avril 2004.

Dès lors, ma question est la suivante :

- En plus de sa réunion hebdomadaire du jeudi, la Municipalité se réunit-elle le lundi également, ou s'agit-il d'une simple erreur d'écriture ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est certainement une erreur d'écriture, puisque vous savez tous que nous nous réunissons le jeudi.

**Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

Me voilà rassuré, ceci d'autant plus que cette année, ce lundi-là était le lundi de Pâques !

Ma deuxième question porte sur les comptes 601.3011 et 601.3901 qui sont liés, puisqu'au compte 3011, il s'agit de l'engagement d'un renfort pour la Police administrative et qu'au compte 3901, il s'agit des charges sociales qui y sont liées. Le total de ces deux comptes représente la somme de Fr. 77'600.-. Lors de l'adoption du budget 2004, nous avons adopté l'article 2, que je vais vous lire :

« Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

*La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-. Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire, sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci ».*

N'ayant pas souvenir d'une communication de la Municipalité sur ce montant de Fr. 77'600.-, je m'interroge sur cette manière de procéder, sans communication au Conseil, et en nous informant 8 mois après, lors de cette 2ème série de compléments au budget.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Bien que la question n'apparaisse pas dans l'intervention de Monsieur le Conseiller RUCHET, la Municipalité a dû faire face à un problème urgent, qui était une recrudescence des demandes de naturalisations. Pour rester dans les règles et dans ce que le Canton fixe comme cadre et délais des traitements, nous avons dû demander des renforts supplémentaires dans ce secteur-là.

Je prends note de votre intervention, qui est fort pertinente et c'est vrai que nous aurions dû, pour la bonne forme, procéder tel que vous l'avez mentionné. Nous le regrettons et nous corrigerons le tir dorénavant.

## **6. Police et sports 436.3143**

### **Monsieur Gilles VERDON :**

Mon intervention touche le compte 436.3143 « Entretien signalisation routière ».

Je voudrais simplement connaître la raison de ce dépassement de Fr. 37'000.- et plus particulièrement si cela a un lien avec le mandat qui a été donné à l'entreprise ACET, par rapport à l'audit des structures de feu, etc.

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Ce n'est pas en liaison directe avec le mandat pour la maison ACET. En parallèle, nous avons aussi posé la question à la maison SIEMENS, qui a fourni les infrastructures liées à la petite ceinture.

Lors de l'élaboration des budgets, le Service CPO fait une estimation de ce que pourrait coûter l'entretien et la signalisation d'une façon générale et le marquage en particulier. Lorsque nous retravaillons le budget, nous essayons d'avoir une vision un peu optimiste dans certains secteurs et là visiblement, la Municipalité a été trop optimiste. Nous avons dû faire face à des travaux d'entretien urgents et nécessaires, ce qui a occasionné cette dépense supplémentaire de Fr. 37'000.-.

### **Monsieur Gilles VERDON :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

### **Madame la Présidente :**

Nous poursuivons.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :****Monsieur Jean-Claude RUCHET :**

L'année dernière, lors de nos discussions sur la 2ème série de compléments au budget 2003, j'étais intervenu en évoquant des problèmes de dates des décisions, m'interrogeant sur la réelle justification de certains crédits demandés et j'en passe.

Si certaines de ces considérations peuvent être en partie reprises ce soir, je vais plutôt m'arrêter sur la réponse faite alors par Monsieur le Syndic. Rassurez-vous, je ne vous la lirai pas dans son entier, mais dans sa conclusion, je cite : « *C'est dans la présentation de ces crédits complémentaires que l'on devrait revoir la forme. On pourrait, par exemple, simplement parler des crédits complémentaires demandés, sans les comparer au budget que vous avez approuvé 6 ou 12 mois auparavant. Au niveau du Service des finances et de la Municipalité, nous aurons peut-être une proposition à faire dans ce sens courant 2004.* »

Nous sommes arrivés à la fin de l'année 2004. Dois-je dès lors en conclure qu'il n'y a pas de proposition de la Municipalité concernant la manière de présenter ces crédits complémentaires ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Les traditions sont tenaces, vous le constatez à juste titre. Il est vrai que nous avons eu l'occasion d'échanger, au cours de l'année, notamment avec la Commission des finances, et il s'avère que le but de ce type de préavis est d'obtenir l'autorisation d'engager des dépenses qui n'ont pas été budgétées, cela je crois que tout le monde l'a bien compris.

Ce qui est effectivement difficile, c'est qu'on ne peut pas opposer à ces charges supplémentaires, de probables ou hypothétiques revenus supplémentaires, puisque bien évidemment, les comptes ne sont pas bouclés ; c'est bien ce qui fait toute l'ambiguïté de ce type de préavis.

Je vous le concède, pour l'instant, nous n'avons pas trouvé de solution plus réaliste, l'espoir est à soutenir. Je pense effectivement que nous devons garder à l'esprit l'essentiel, à savoir que le Conseil donne à la Municipalité son blanc-seing sur ces dépenses supplémentaires non budgétées.

**Plus personne ne demande la parole et ce préavis no 40 est accepté à une évidente majorité.**

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2004 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 532'840.- et une augmentation des revenus de Fr. 21'400.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2004	1'715'710
+ augmentation des charges 1 <sup>ère</sup> série	492'800
- augmentation des revenus 1 <sup>ère</sup> série	-63'700

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	94'900	
3. Bâtiments et urbanisme	53'850	
5. Ecoles et culture	45'400	
6. Police et sports	230'450	
7. Affaires sociales et Jeunesse	59'240	21'400
8. Service des Energies	<u>49'000</u>	
Charges supplémentaires	532'840	532'840
Revenus supplémentaires		21'400 <u>-21'400</u>
<b>Déficit selon budget et crédits complémentaires</b>		<b>2'656'250</b>

<b>12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.</b>
---

**Question de Monsieur Gilles VERDON (Passage piétons à l'avenue des Sports).**

Cette question s'adresse à Monsieur le Municipal CARRARD. Cela concerne l'avenue des Sports et plus particulièrement la partie se trouvant peu avant la bifurcation permettant d'aller soit sur la plage, soit sur les grèves d'Yvonand, ou encore de continuer en Direction du passage à niveau. Si vous me situez, je poursuis.

Il y avait là un passage pour piétons, bien pratique. Celui-ci a malheureusement disparu. Il n'y a donc plus de moyen pour traverser cette route à cet endroit, si ce n'est de prendre son courage à deux mains et d'espérer que les automobilistes s'arrêteront.

Je trouve cette situation dangereuse. Pouvez-vous me donner une raison à cette disparition et comptez-vous y remédier ? Les usagers et moi-même vous remercieront par avance de votre réponse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

J'ai déjà répondu à cette question, mais probablement suite à un courrier d'un habitant d'Yverdon-les-Bains.

En fait, le passage pour piétons en question n'a pas disparu, il a été déplacé pour des questions de sécurité, car il n'était pas à distance réglementaire de l'intersection et c'était problématique. Evidemment, le trajet le plus court étant certainement celui qui va du trottoir à la plage, il n'y a effectivement pas, à cet emplacement-là, de passage pour piétons et si les gens veulent traverser en toute sécurité, ils font quelques pas de plus et retrouvent le passage en question.

\* \* \* \* \*

**Interpellation de Madame Silvia GIORGIATTI (523 requérants déboutés dans le canton de Vaud dont les dossiers ont été réétudiés).**

Notre Municipalité, le 2 septembre dernier, a signé un « appel des élus à l'exécutif des communes vaudoises au Conseil d'Etat ».

Cet appel soutenait une résolution du Grand Conseil dénonçant des décisions de renvois inacceptables pour une part importante des personnes concernées, soit les femmes kosovares isolées, les survivants de Srebrenica, les familles avec des enfants ayant vécu toute leur vie dans notre pays. Elle demandait notamment que le Conseil d'Etat renonce à toute mesure de contraintes à leur égard.

Nombre de membres du législatif de ce Conseil ont signé également une pétition allant dans le même sens.

Monsieur le Syndic, vous nous avez expliqué que la Municipalité a signé la résolution car, je cite : « *Il s'agit de considérer une situation qui lui paraît injuste* » et vous avez qualifié cette prise de position de : « *position humaine* ».

A la question relative à la suite du soutien, vous avez répondu : « *Pour le surplus, il s'agit d'aviser et je ne suis pas en mesure de répondre plus avant à cette question maintenant* ».

Et bien le temps est venu d'aviser !

Vous l'avez certainement lu dans la presse, le GTM (groupe de travail mixte) chargé de réexaminer les dossiers des 523 requérants a terminé son travail et a constaté, selon Amnesty international, des erreurs manifestes des administrations cantonale et fédérale, relevant notamment que les requérants n'ont pas bénéficié d'une procédure équitable.

Des personnalités politiques, dont Monsieur Yves CHRISTEN, Conseiller national radical, apportent leur soutien aux requérants déboutés qui n'auraient pas dû l'être.

D'après mes sources, trois familles et une personne seule sont concernées par ces exclusions à Yverdon-les-Bains. J'aimerais rappeler ce soir que ces gens vivent et travaillent chez nous depuis 7 à 10 ans. Ce sont aussi une dizaine d'enfants et de jeunes à l'accent vaudois, intégrés, à l'école ou en formation, que vous croisez dans la rue sans même vous en rendre compte. Leur renvoi est humainement inacceptable et contre toute logique, même économique !

J'aimerais donc savoir si notre Municipalité s'engage à :

- être constante dans sa décision de signer l'appel de septembre 2004 ;
- soutenir ces personnes dans la mesure de ses possibilités bien entendu, en intervenant notamment auprès des instances cantonale et fédérale concernées ;
- si elle s'engage aussi à tout mettre en œuvre pour faire renoncer à des mesures de contrainte, en cas de décision négative définitive, afin que l'on prenne le temps de procéder dignement aux renvois éventuels ?

Je remercie par avance la Municipalité de son engagement.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

A la suite de la séance à laquelle vous avez fait référence et aux propos que j'ai tenus devant vous, la Municipalité a commencé par s'enquérir du nombre de personnes concernées, sur ces 523 cas, à Yverdon-les-Bains.

Après une rapide enquête dans ses Services, enquête qui s'est révélée négative, l'information ne s'y trouvant pas, elle s'est adressée au Service de la population, qui a répondu, en date du 14 octobre, une lettre assez laconique, où on nous a simplement indiqué, je cite : *« J'ai l'avantage de vous indiquer que parmi les 523 personnes dont le cas a été soumis par le Canton à l'ODR dans le cadre de la circulaire du 21 décembre 2001 et qui font l'objet d'une réponse négative de cet office, 61 résident sur le territoire de la Commune d'Yverdon-les-Bains, selon les données dont nous disposons »*.

Il se trouve que nous n'avons pas pu obtenir d'autres informations sur l'identité de ces personnes, pour des raisons qui, vous en conviendrez, sont assez évidentes, à l'exception d'un cas qui a été présenté dans la Presse cet automne : il s'agissait d'un jeune d'une vingtaine d'années, dont l'identité est connue.

Force est de constater que la marge de manœuvre de la Municipalité est très faible. Nous avons peu d'informations concernant ces personnes, ceci en raison de la discrétion du Service de la population au sujet de celles-ci.

Vous l'avez dit, Madame la Conseillère, il s'agit d'examiner tous ces cas dans la dignité. Je crois que la résolution signée cet automne par nombre de municipalités, de municipaux ou de syndics de ce Canton, a porté ses fruits puisque vous l'avez également relevé, le Conseil d'Etat, d'entente avec Amnesty International, a mis en place ce groupe de travail mixte qui a reconsidéré ces différents dossiers. A ce titre-là, la Municipalité est très satisfaite d'avoir signé cette résolution.

Quand on parle de dignité, il faut la considérer non seulement envers les personnes concernées, mais également envers les institutions cantonale et fédérale. Là aussi, la marge de manœuvre de la Municipalité est relativement faible. Nous ne pouvons que manifester notre soutien ou notre désapprobation, je le précise, vous l'avez fait aussi, pour les cas qui seraient susceptibles de faire l'objet d'une injustice, sachant que nombre de ces cas sont conformes et devront faire l'objet d'un renvoi dans la dignité.

Donc, pour l'instant, sur la base des informations dont nous disposons et de l'évolution de ce dossier, comme chacune et chacun d'entre vous a pu le constater via la Presse, nous en sommes à suivre les événements au plus près de ceux-ci et de leur déroulement.

Voilà ce que je souhaitais vous dire ce soir.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Merci, Monsieur le Syndic, de votre réponse. Est-ce que j'entends par-là que, bien sûr dans la mesure de vos possibilités, vous continuerez d'intervenir, si vous en avez les moyens, pour que les choses se passent le mieux possible auprès des instances concernées ? Est-ce que j'ai bien entendu cela ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Comme cela avait été le cas, il y a 8 ou 10 mois, où il s'était agi de signer une résolution pour soutenir notamment deux jeunes qui étaient sujets au renvoi dans leur pays - résolution qui avait été largement signée dans cette Ville, ainsi que par les Autorités municipales - on en arrive à un stade où chaque cas doit être analysé et considéré en fonction des conditions qui le concernent et bien évidemment, la Municipalité ne reniera pas son engagement, en fonction des cas spécifiques qui lui seront soumis, encore faut-il les connaître.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je suis très heureuse d'entendre votre réponse, Monsieur le Syndic, et à ce sujet, j'aimerais transformer mon interpellation en résolution de ce Conseil, résolution par laquelle le Conseil affirmerait être derrière sa Municipalité dans ses démarches en vue de pouvoir soutenir les personnes qui le méritent, dans la mesure de ses possibilités.

**Madame la Présidente :**

Avez-vous un texte à nous soumettre ?

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Oui, j'ai formulé un texte et je peux vous le soumettre :

**Résolution du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains du 2 décembre 2004 concernant le renvoi de 523 requérants d'asile déboutés dans le canton de Vaud, dont les dossiers ont été réexaminés par un Groupe de travail mixte en novembre 2004.**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains soutient sa Municipalité dans les démarches qu'elle entreprendra, notamment auprès des instances cantonale et fédérale compétentes, en vue d'un traitement équitable et humain des dossiers des requérants d'asile habitant dans sa cité, dont les dossiers ont été réexaminés par le GTM (Groupe de travail mixte), ainsi que pour les efforts qu'elle fournira afin que les renvois pour cause de refus éventuels soient effectués dans la dignité et sans mesure de contraintes.

**Madame la Présidente :**

Nous allons voter l'adoption de cette résolution.

**A une évidente majorité, avec de nombreuses absences, cette résolution est adoptée.**

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je remercie les membres de ce Conseil qui se sont engagés dans ce sens et qui mettent leur confiance dans les pouvoirs de notre Municipalité.

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Zone 30km/heure entre Thièle et Mujon – quels aménagements, pour quand ?)**

Voilà une dizaine d'années, si je ne m'abuse, que la zone 30 km/heure a été décrétée dans le quartier situé entre Thièle et Mujon.

Des études et projets ont certainement été menés et plusieurs interventions demandant la mise en place de modérateurs de vitesse ont déjà été portées devant ce Conseil. Or, à ce jour la situation reste inchangée.

Je reviens donc à la charge, approchée par plusieurs citoyens habitant cette zone, afin de demander à notre Municipalité de procéder très rapidement à l'aménagement urbain des rues situées entre la Thièle et le Mujon et entre la rue des Cygnes et le lac, afin de contraindre les automobilistes à respecter la limitation de 30 km/heure. Les rues de la Jonction et du Parc sont les plus dangereuses. En effet, elles sont droites, larges et sans trottoir et sont particulièrement utilisées par les enfants qui se rendent à l'école du quartier.

Il me semble que le radar « Visi-Speed », chèrement acquis par notre Police municipale, pourrait être dépoussiéré dès demain matin et être utilisé préventivement dans un premier temps. Quelques amendes dissuaderaient également les automobilistes zélés qui se rendent à grande vitesse dans la zone naturelle située au bord de lac pour leur détente personnelle ou celle de leur compagnon à 4 pattes ! Ces mesures permettraient d'agir immédiatement dans l'attente d'un très prochain aménagement des rues.

Je remercie par avance la Municipalité de sa prompt réponse et surtout des efforts concrets qui en découleront !

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Madame la Conseillère, vous n'êtes pas tout à fait au courant de l'utilisation du radar, qui n'a pas le temps de prendre la poussière. S'il n'est peut-être pas placé dans ce secteur-là, il est largement utilisé.

Pour en revenir à la question de base, tout ce quartier est déjà, sauf erreur, limité à 30 km/heure, mais il est vrai qu'il y a peut-être un rafraîchissement du marquage et de la signalisation à effectuer, comme dans d'autres secteurs de la Ville. Cela nous fait revenir sur les problèmes de coûts, comme on en discutait tout à l'heure, les demandes étant en hausse dans tous les secteurs de la Ville.

Le problème de la vitesse sur le territoire communal, dans ce secteur-là comme ailleurs, est un problème récurrent. Je crois qu'il n'est pas envisageable de mettre en place moult chicanes et gendarmes couchés sur l'ensemble du territoire, car on ne s'en sortirait jamais.

Par contre, c'est très volontiers qu'on va se pencher à nouveau sur ce secteur-là et voir quelles mesures nous pourrions mettre en place relativement simplement dans ce quartier. Des mesures avaient été préconisées par un bureau RWB, financées dans un premier temps par une association du quartier et reprises ensuite par le biais d'un crédit deux-roues. Je rappelle que ce quartier est privilégié, avec une zone de 30 km/heure et il est vrai que l'urbanisation est faite d'espaces qui, de temps en temps, permettent aux automobilistes d'aller assez vite. Il faut surtout que tout en chacun prenne conscience qu'on est en ville ou en quartier d'habitation.

Je prends note de votre question et propose de retravailler ce secteur via la Commission deux-roues. On aura l'occasion d'en rediscuter devant ce Conseil, si vous le voulez bien.

**Madame Heidi BOTTERON :**

C'est vraiment lamentable qu'il faille toujours discuter sur ce problème de vitesse. J'estime que maintenant, il faudrait agir, c'est vraiment le vœu de nombreux citoyens.

Chaque jour, bien des personnes qui sont handicapées ou ont de la peine à se mouvoir, ainsi que des enfants, doivent risquer leur vie pour des imbéciles qui ne respectent pas les limitations.

Alors, au lieu de mettre des gendarmes couchés, mettons-y des gendarmes debout et agissons ! A l'heure actuelle, je pense que des amendes salées feront plus d'effet, car il y a un manque de respect des automobilistes qui est inacceptable.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je trouve que les agents debout avec un "Visi-speed" qui chauffe, c'est parfait !

Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Municipal. J'aimerais juste préciser que c'est une zone 30 km/heure qui a été décidée par cette Ville et que ces zones-là doivent être aménagées. Il est clair que je n'ai pas parlé de toutes les petites rues transversales car, par nature, elles ralentissent le trafic, elles sont serrées et c'est très bien. Par contre, ces longues rues rectilignes et larges, sans trottoir, sans espace pour les piétons, sont dangereuses.

\* \* \* \* \*

**Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Vol de vélos, dégradation, insécurité : Qu'en est-il de la réponse municipale à la motion « vélos volés » du 2.10.03 ?)**

Il y a plus d'une année, ce Conseil avait accepté et renvoyé à la Municipalité, pour étude et rapport, une motion dont j'étais l'auteur, intitulée « vélos volés ». Elle demandait, en substance, que la Municipalité prenne les mesures nécessaires afin que les vélos volés et abandonnés soient rapidement enlevés et stockés pour en éviter une dégradation rapide et faciliter leur récupération par les propriétaires.

Lors de la présentation de la motion, Monsieur CARRARD, Municipal de la Police, m'avez répondu, je cite : « *que le système mis en place est perfectible* », et que vous pensiez : « *qu'on peut réfléchir à la problématique* ». Puis, vous avez renvoyé la balle à Monsieur BURKHARD, Municipal des travaux, qui annonça, je cite : « *qu'il n'avait pas attendu cette motion pour faire quelque chose et qu'on pouvait améliorer quelque peu* », mais qu'il ne pensait pas qu'il faille : « *aller draguer la Thièle systématiquement* ».

Bien que la motion fût soutenue par une très large majorité de ce Conseil, on a l'impression que les représentants de notre Municipalité qui s'étaient exprimés sur le sujet, l'ont un peu tourné en bourrique.

Je dois dire que cette impression se confirme à mon esprit. En effet, depuis lors, nous avons, dans ma famille, annoncé l'abandon de plusieurs vélos qui sont restés là où ils étaient plusieurs semaines et j'ai même dû, après 4 mois, emmener moi-même à la déchetterie un vélo retiré du canal du Bey par ma fille et ramené chez nous. Malgré plusieurs annonces, personne ne vint le récupérer.

Tout citoyen honnête et consciencieux a, une fois ou l'autre, annoncé un vélo abandonné. Mais quand on voit l'effet que cela fait, il y a de quoi décourager le peuple !

Un vélo abandonné provoque des actes de vandalisme et devient, si l'on n'agit pas rapidement, un signe de démission qui laisse la place à des actes violents. J'en veux pour preuve ces quelques clichés que je vais remettre à la Municipalité, sur lesquels on constate qu'un vélo en bon état a été aperçu dans le Canal du Mujon, en face de l'école primaire des Prés-du-Lac, le 27 septembre dernier. Des photos de la situation ont été prises ce même jour et les 1<sup>er</sup>, 4, 17, 25 et 29 octobre. On constate une constante dégradation du véhicule qui termine en plusieurs morceaux, au dernier cliché.

Cet endroit est très fréquenté. Si le deux-roues avait été récupéré rapidement et mis à l'abri jusqu'à ce que quelqu'un le réclame, il n'aurait pas été l'objet et le symbole d'une violence urbaine. Il n'en aurait que peu coûté à son propriétaire et encore moins à son assurance, donc à l'ensemble des assurés que nous sommes. Cela aurait contribué au bien-être de tous et à diminuer le climat d'insécurité que d'aucuns ressentent. La prévention contre la violence passe aussi par là.

Alors, Mesdames et Messieurs, j'aimerais que l'on prenne cette problématique un peu plus au sérieux et que les effets des cogitations de la Municipalité se fassent sentir. Peu nous importe le Service qui s'en occupera, ce qu'il faut c'est une réelle volonté politique de faire changer les choses. La population a besoin de savoir qui avertir dans ce genre de situation et désire que l'on réponde à son action citoyenne.

Je remercie donc la Municipalité de ne pas laisser la motion « vélos volés » dans un tiroir et d'y répondre sérieusement.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je peux déjà remercier Madame la Conseillère, puisqu'elle nous ramène des vélos volés.

Je vais répondre plus sérieusement en disant qu'au niveau de la Police, la Municipalité a donné des priorités. La priorité actuelle, c'est une présence piétonne sur le centre-ville. Celle-ci péjore le ramassage des vélos, les statistiques le démontrent et confirment ce que vous m'avez dit.

Par contre, la présence piétonne de la Police municipale sur le centre-ville notamment, a fait que d'un côté nous avons pu corriger un autre phénomène que vous avez cité, qui est le vol de vélos. Celui-ci, entre 2004 et 2003, a diminué de 50%, ce qui est énorme sur le territoire de la ville d'Yverdon, puisqu'en 2003, on avait environ 700 vélos volés. Par cette priorité de travail qu'a donné la Municipalité à son service de Police, nous avons pu résoudre un problème récurrent. C'est vrai que c'est agaçant de se faire voler régulièrement son vélo, ou celui des enfants. Nous avons peut-être mis de côté le problème de ramassage des vélos, ou des épaves de vélos, encore faut-il savoir si les vélos en question sont bien des vélos volés. C'est la problématique que rencontrait le Service des Travaux, lorsqu'il devait récupérer des

vélos qui étaient annoncés comme volés par des citoyens, parce qu'ils traînaient dans une zone.

Pour reprendre votre question, la Municipalité va prendre acte de votre question et voir s'il est possible de créer un service spécifique pour s'occuper de ceci, via le personnel communal. Il faut toutefois savoir que le personnel communal n'est pas extensible, vous nous demandez aussi de fonctionner avec le personnel à disposition, de ne pas réengager du personnel pour nous occuper d'un secteur particulier, et nous essayerons de gérer l'ensemble de la problématique.

Dans un premier temps, nous avons pu faire face à une diminution extrêmement importante des vols de vélos à Yverdon et maintenant, nous allons voir comment, en parallèle et avec les forces en présence, nous allons pouvoir vous satisfaire dans le secteur des différentes épaves, au niveau des vélos cela s'entend, qui traînent sur le territoire communal.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Merci Monsieur CARRARD pour votre réponse. Je me réjouis de la deuxième phase et j'espère que vous ne ramasserez pas que des épaves ; si vous faites vite, vous ramasserez des vélos !

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur David WULLIAMOZ (Panneaux chiens en laisse).**

Les belles journées d'automne sont propices aux balades le long de la plage. Lors de ces promenades, quelques familles ont remarqué que l'obligation de tenir les chiens en laisse n'est pas toujours respectée. Pour rappel, en été, des panneaux signalent l'interdiction d'accès aux plages aux personnes accompagnées d'un chien.

J'émetts le vœu que la Municipalité prenne en compte cette difficulté. La proposition suivante pourrait y remédier :

- Lors du retrait des panneaux d'interdiction à la fin de l'été, ceux-ci pourraient être simplement remplacés par des nouveaux panneaux rappelant aux propriétaires de tenir leur chien en laisse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Devant l'hésitation de la Municipalité, je me lève pour prendre acte de la question et voir comment nous pouvons y répondre. Il est vrai que d'aller sanctionner les gens qui ne tiennent pas leur chien en laisse ne fait pas partie du travail prioritaire que nous avons donné au Service de Police.

Je vous prie de prendre note que nous allons donc traiter votre question et nous vous répondrons dans une prochaine séance.

**Monsieur David WULLIAMOZ :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Accord général sur le commerce des services (AGCS)).**

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) travaille sur un nouvel accord, qui s'appelle l'Accord général sur le commerce des services (AGCS).

Dernièrement, le 5 février, Monsieur le Syndic a répondu à une question de Madame la Conseillère SAUGY, par rapport à une problématique quasiment identique et Monsieur le Syndic nous a donné toute une série de réponses que lui avait faites le Secrétariat à l'économie (SECO).

Qu'en est-il de cet Accord général sur le commerce des services, d'une volonté entre les différents états qui participent à l'OMC, de libéraliser les services ? Les domaines comme la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau, l'énergie et j'en passe, seraient complètement libéralisés. Je vous rappelle qu'en cas de libéralisation, c'est la loi sur les marchés publics qui s'appliquent, ce qui fait qu'il sera difficile pour notre Commune de donner la priorité selon des critères locaux, par exemple privilégier les entreprises locales ou encore des critères écologiques, par exemple les entreprises qui dépensent le moins d'énergie. Je vous laisse imaginer la compétitivité des services suisses, avec des salaires suisses, face à des services identiques fournis par des pays comme la Chine ou la Malaisie.

De nombreuses communes européennes, canadiennes et même suisses, c'est le cas de Genève, considèrent que cet Accord viole certains principes, notamment des principes démocratiques, la volonté populaire, qui n'a aucun moyen de s'exprimer et surtout l'autonomie des communes. Elles se sont donc instituées « zone hors AGCS », donc zone hors Accord général sur le commerce des services. C'est principalement un acte de valeur symbolique.

Lundi de la semaine dernière, vous avez pu voir dans la Presse Nord Vaudois que la Commune de Romainmôtier discutait de cette mise en zone hors AGCS et elle espérait que cet exemple au niveau suisse pourrait faire tâche d'encre.

Suite à cette intervention dans le journal, le groupe Solidarité et Ecologie s'est approché d'autres groupes, dont notamment l'UDF qui soutient cette question, et demande ce que compte faire la Municipalité par rapport à cette possibilité de devenir une zone AGSC et si elle entend proposer au Conseil communal qu'Yverdon devienne une telle zone ?

Je suggère à la Municipalité de ne pas répondre ce soir à cette question, de prendre des contacts avec la Municipalité de Romainmôtier qui a étudié valablement le dossier et surtout de consulter le dossier zone hors AGCS à l'attention des mairies, en français, que je vous remets.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Présence piétonnière des agents de la force publique dans le centre-ville).**

Ma deuxième question traite d'un terme cher à Monsieur CARRARD, puisqu'il s'agit de la priorité de la présence piétonnière au centre-ville des agents de la force publique.

J'ai appris que samedi soir dernier, une bagarre à la rue du Lac a éclaté et que malgré la présence de la Police, cette dernière n'a fait aucune intervention pour tenter de limiter cette bagarre. Je trouve un peu dommage, par rapport à l'exemple que l'on donne aux jeunes, car si même la force publique n'intervient pas pour contrer ce genre de débordement, on ne peut effectivement pas trop se plaindre d'incivilités.

Mon intervention ne vise absolument pas à attaquer le corps de Police et les policiers qui travaillent dans la rue, ils ont des conditions difficiles et un métier pénible, ils font ce qu'ils peuvent et je les remercie du travail qu'ils font.

Ma question se base plutôt sur l'encadrement et s'adresse à la Municipalité et à la Direction de Police. La première s'adresse à la Municipalité :

- Est-ce que la Municipalité maintient sa volonté de lutter contre l'incivilité dans notre Commune ? Si oui, comment entend-elle mener cette politique en la matière ?

Ma deuxième question s'adresse plus à la Direction de Police :

- Quelle est la doctrine d'engagement de la Police municipale d'Yverdon-les-Bains, dans des cas comme celui que j'ai mentionné ?

Vous pouvez bien entendu attendre un prochain Conseil pour me donner une réponse.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Je suis surpris de constater que la Police pourrait être à un endroit où il y a un problème et se contente de regarder et de ne pas intervenir. Si c'était le cas, il y a certainement une réponse que j'obtiendrais et que je vous communiquerais.

Pour ce qui est de la doctrine d'engagement, je rappelle que la Municipalité est un organe politique de direction, mais pas une direction opérationnelle pure d'intervention. Je ne peux donc pas vous répondre ce soir, puisque je n'ai pas les éléments. Je propose que la Municipalité vous réponde avec une précision que seule la Direction de Police pourra vous donner.

**Monsieur Cédric PILLONEL :**

Je vous remercie.

\* \* \* \* \*

**Motion de Madame Claudine GIROUD (Création d'un skate park).**

Par voie de motion, je demande à la Municipalité d'étudier les possibilités de créer un skate park. Pour ce faire, je propose de créer une Commission extra parlementaire composée de skaters yverdonnois, par exemple, qui seront mieux à même d'exprimer leurs besoins et leur savoir.

Plusieurs projets sont possibles. Le mini skate park du quartier des Cygnes mériterait d'être agrandi. Une bande de goudron déjà existante et quelques modules à acquérir feraient l'affaire au bord du lac, qui cela dit en passant est toujours vierge. D'autres imaginent un skate park sur la place de la gare.

Dans chacune de ces propositions, il me semble bon de créer un skate park et montrer qu'Yverdon-les-Bains est une ville ouverte, dynamique et prête à s'investir pour ses jeunes.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je soutiens activement la motion de Madame GIROUD, ceci d'autant plus que le petit skate park, près du Collège des Cygnes, est toujours plein. Quand on passe par là, on voit qu'il est fort utilisé, dans un bon esprit et je trouve que c'est vraiment agréable.

On peut effectivement répondre à cette demande, rien ne nous coûte d'étudier la question et de voir où on peut l'intégrer, peut-être au bord du lac ou ailleurs. Je pense que cela vaut la peine de ne pas renvoyer cette possibilité.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Je crois que l'attitude et l'ouverture de la Municipalité envers la jeunesse de cette Ville a été démontrée et la Municipalité accepte bien évidemment le principe de cette motion, tout en rappelant qu'on ne peut pas toujours tout attendre de la collectivité. Il est aussi possible de se constituer en association ou autre structure adéquate, pour obtenir des fonds pour ce type de réalisation. Ce sera certainement un élément de la réponse qui sera apporté à cette motion.

**Madame la Présidente :**

Si j'ai bien compris, Monsieur le Syndic, vous proposez que cette motion soit renvoyée à la Municipalité ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui.

Plus personne ne demande la parole et à **une très large majorité, cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

\* \* \* \* \*

**Motion de Madame Claudine GIROUD (Location ou prêt de vélos communaux).**

Connaissez-vous le concept développé dans plusieurs villes suisses telles que Thoune, Lausanne, Berne, Genève, Zürich etc. et qui propose à la population une location ou un prêt de vélos communaux pour la journée ?

Par voie de motion, je propose de développer un tel projet à Yverdon. Il serait possible de collaborer avec Horizon Jeunes, par exemple, pour entretenir et surveiller les vélos sur lesquels nous pourrions mettre de la publicité pour Yverdon, par exemple, ce qui pourrait attirer le tourisme. Ce projet s'adapte particulièrement bien à Yverdon, de par sa géographie. Les vélos seraient utiles tant aux pendulaires qu'aux touristes qui auront le plaisir de visiter notre Ville écologiquement.

**Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je suis désolée Madame GIROUD, je trouve que vos motions sont magnifiques et je soutiens votre motion à 100%.

J'y trouve plusieurs avantages, le premier c'est que tous ceux qu'on emprunte sont ceux qu'on ne vole pas, cela évite du travail à la Police et cela évite également aux habitants de se stresser pour retrouver leur vélo.

D'autre part, je trouve intéressant d'allier les jeunes à ce projet, parce qu'effectivement, c'est responsabiliser tout un chacun et c'est aussi leur apprendre à s'occuper. Cela vaut la peine d'étudier le projet.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Cette fois, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vais être clair : la Municipalité vous invite à nous renvoyer cette motion.

Plus personne ne demande la parole et **à une évidente majorité, cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.**

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Patrik DURUZ (Réfection générale de la rue du Midi).**

Conformément à l'article 59 de notre Règlement, je désire poser une simple question à l'ensemble de notre Municipalité. Cette question est également, dirais-je, en rapport avec la communication C/9 dont nous avons pris acte en début de séance.

Peu de temps avant l'exposition nationale, la rue du Midi a été recouverte d'un tapis constitué de gravillon collé sur du bitume. Ce revêtement a certes donné pour quelques mois un aspect moins délabré à la rue, mais il a surtout contribué à augmenter l'intensité du bruit provoqué par le passage des voitures.

Certains bordiers avaient alors fait part à la Municipalité de leur surprise, voire de leur indignation, de ne pas voir cet axe recouvert d'un tapis phono absorbant.

La réponse fournie alors par la Municipalité tenait dans un argument fort pertinent : cette rue va bientôt nécessiter une réfection générale, l'investissement de sommes importantes dans un tapis anti-bruit ne vaut pas la peine maintenant. Lors de chaque réfection importante, comme à la rue des Remparts, nous faisons poser un tel revêtement, votre tour viendra, encore un peu de patience.

Ainsi, en 2003, dans la communication C/17, le plan de dépenses d'investissement en l'occurrence, on pouvait voir apparaître, pour la première fois, la mention d'un projet commun URBAT, STE, SEY, planifiant une demande de crédit de 3,6 millions pour la réfection générale de la rue du Midi ; projet jugé obligatoire et urgent et planifié en 2005/2006.

Jusque là, tout se passe bien. Mais voilà, le 23 novembre dernier, certains bordiers de la petite ceinture ont dû ressentir la douleur du couteau qui s'enfonçait dans leur dos... En effet, quelle n'a pas été ma surprise de constater dans la communication C/9 que la réfection de la rue du Midi n'est plus que *fortement souhaitable*, et que les demandes de crédits y relatives sont reportées aux calendes grecques.

Du moment qu'il est à craindre que nous n'avons pas là à faire à une faute de frappe dans le document municipal, j'ai tout d'abord pensé demander à la Municipalité si les personnes qui avaient déclaré le projet obligatoire et urgent avaient toutes été licenciées pour leur erreur d'appréciation, ou encore si l'enrobé macro rugueux avait été promis vendu à certaines associations d'opposants à titre préventif ?

Puis, ma conscience m'a ordonné de ne pas faire de l'ironie mal placée. C'est pourquoi je me contenterai de poser les questions suivantes:

1. Trouvez-vous normal qu'aujourd'hui, au milieu d'une ville, on permette aux automobiles d'atteindre des vitesses qui dépassent l'entendement en laissant à leur disposition un axe rectiligne de près d'un kilomètre sans aucune modération de trafic ?
2. Un élément majeur est-il venu modifier à ce point les données du problème pour qu'on renonce à améliorer rapidement la situation dans l'un des secteurs de notre Ville qui n'est pas encore en conformité avec l'OPB ?
3. Quand va-t-on enfin prendre les mesures qui s'imposent depuis des années sur un axe qui se détériore et qui, je le rappelle, voit - et entend - déjà passer quelque quinze mille véhicules par jour?

Je vous remercie de votre prochaine réponse.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Vu la complexité et la pertinence de cette question, je vous propose d'y répondre ultérieurement.

\* \* \* \* \*

**Madame la Présidente :**

Y a-t-il d'autres interventions ? La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Non, Madame la Présidente.

**Madame la Présidente :**

Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close et nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour.

Je vous remercie de votre participation. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous à jeudi prochain 9 décembre et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 22h30.

**CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

Nathalie SAUGY-ANHORN

Claudine RIEBEN

Présidente

Secrétaire

**TABLE DES MATIERES**  
**du procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du 2 décembre 2004**

	Pages
1. Appel .....	297
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2004.....	298
3. Démissions .....	298
4. Assermentations.....	299
5. Communications de la Présidente .....	300
6. Communications de la Municipalité .....	301
7. Préavis no 35/04 concernant 13 demandes de naturalisation présentées par Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs : José Maria BALLESTEROS ROSA, Graziella BIFARELLA, Thuveraga GNANASEKARAM, Ana Teresa Da SILVA GUARDADO, Nunzio INDULSI, Aleksandar JOVIC, Edin OMEROVIC, Mirela OMEROVIC, Ruza OSTOJIC née MIRKOVIC, Ruzica PERIC née MILENKOVIC, Hedija SENDEROVIC, Qudsia TOBISH née MOUSSA, Jesus-Manuel VILLA. (Madame Marceline MILLIOUD, Présidente de la Commission des naturalisations, rapportrice) .....	302
8. Préavis no 29/04 concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2003. (Madame Irène-Keller RICHNER, Présidente de la Commission de gestion, rapportrice).....	305
9. Préavis no 33/04 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 270'000.- pour la réfection des réseaux d'eau et gaz, une nouvelle distribution électrique basse tension et la réfection de l'éclairage public à la rue de l'Industrie (Monsieur Gilles VERDON, rapporteur) .....	309
10. Préavis no 39/04 concernant la participation de la Commune d'Yverdon-les-Bains à l'augmentation du capital de Cité des Bains S.A. et l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 700'000.- pour la souscription de nouvelles actions. (Monsieur Roland FAVRE, Président de la Commission des finances, rapporteur).....	310
11. Préavis no 40/04 concernant l'arrêté la 2ème série de compléments au budget 2004 (Monsieur Roland FAVRE, Président de la Commission des finances, rapporteur).....	320

12. Propositions individuelles et interpellations. ....	330
<i>Question de Monsieur Gilles VERDON (Passage piétons à l'avenue des Sports).</i> .....	330
<i>Interpellation de Madame Silvia GIORGIATTI (523 requérants déboutés dans le canton de Vaud dont les dossiers ont été réétudiés).</i> .....	330
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Zone 30km/heure entre Thièle et Mujon – quels aménagements, pour quand ?).</i> .....	334
<i>Question de Madame Silvia GIORGIATTI (Vol de vélos, dégradation, insécurité : Qu'en est-il de la réponse municipale à la motion « vélos volés » du 2.10.03 ?)</i>	336
<i>Question de Monsieur David WULLIAMOZ (Panneaux chiens en laisse).....</i>	338
<i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Accord général sur le commerce des services (AGCS).</i> .....	339
<i>Question de Monsieur Cédric PILLONEL (Présence piétonnière des agents de la force publique dans le centre-ville).</i> .....	340
<i>Motion de Madame Claudine GIROUD (Création d'un skate park).....</i>	341
<i>Motion de Madame Claudine GIROUD (Location ou prêt de vélos communaux).</i> .....	342
<i>Question de Monsieur Patrik DURUZ (Réfection générale de la rue du Midi).....</i>	343